

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

oOo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit le 03 Mai à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres afférents au conseil syndical : 33 titulaires – 12 suppléants	Résultats du vote :
Membres en exercice : 32 titulaires - 12 suppléants	Voix Pour : 19
Délégués présents : 19 délégués (16 titulaires – 3 suppléants)	Voix Contre : 0
Dont membres votants à voix délibérative : 19 délégués	Abstention : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 23 Avril 2018	

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Godeau, Mr Pillière, Mr Chatelain, Mr Dussaussoy, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mme Triconnet, Mr Bandry, Mr Coppeaux.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Frex, Mr Martinet.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Philippon, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Conversat, Mr Girardin, Mme Boudoux, Mr Delahaye, Mr Bereaux, Mr Lantoine, Mr Paudière.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mr Stanislawski, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Simon, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Picavet, Mr Freudenreich, Mr Bouvry, Mme Van Landeghem.

Assistaient également à la séance : Mr Midol de la Société Véolia Eau.
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Mathis

Objet : Mise en place sur la facturation d'eau potable de la Redevance N°20180507 Prélèvement Seine Grands Lacs

- Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,
- Attendu que l'Etablissement Public Territorial Seine Grands Lacs (EPTB) est compétent sur l'exploitation des lacs – réservoirs construits en dérivation de la Seine, de la Marne, de l'Aube et de l'Yonne,
- Attendu que l'EPTB est habilité à percevoir une redevance pour service rendu pour le soutien d'étiage, assise sur les prélèvements des principaux bénéficiaires, et destinée aux dépenses d'entretien, d'aménagement et d'exploitation des 4 lacs-réservoirs,
- Vu la demande de l'EPTB adressée à l'USESA par courrier du 05 Mars 2018, concernant l'application de la redevance pour service rendu sur les volumes prélevés en rivière Marne,
- Entendu le rapport financier des membres du bureau en réunion du 17 Avril 2018 sur les modalités de recouvrement de cette nouvelle redevance,

.../...

DECIDENT, après en avoir délibéré,

- **DE FAIRE FIGURER** la redevance annuelle pour service rendu prélevée pour le compte de l'EPTB Seine Grands Lacs sur une ligne dédiée sur la facture d'eau potable

- **DE FIXER** les modalités de recouvrement de la redevance pour service rendu comme suit :

- INSTITUER sur la facture d'eau potable la cotisation : « **Redevance Prélèvement Seine Grands Lacs** » à compter des facturations émises sur la période de consommation du 2^{ème} semestre 2018

- FIXER le montant de la redevance « **Prélèvement Seine Grands Lacs** » au taux de **0.004 € hors taxes par m3 facturé** sur les consommations des abonnés toutes catégories confondues du périmètre desservi par l'Usesa

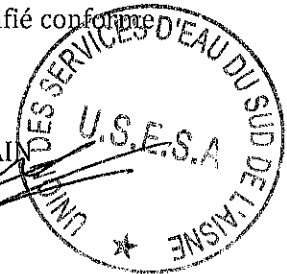
- AUTORISER le délégataire Véolia à recouvrer la redevance sur les facturations et d'en assurer le reversement à l'USES A aux mêmes échéances que les produits des surtaxes eau selon les conditions fixées au contrat de Délégation de Service Public,

- PRENDRE ACTE que le montant de la redevance « **Prélèvement Seine Grands Lacs** » est révisable en fonction des décisions prises au sein de l'EPTB.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Marcel CHATELAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20180503-20180507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2018

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit le 03 Mai à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres afférents au conseil syndical : 33 titulaires – 12 suppléants	Résultats du vote :
Membres en exercice : 32 titulaires - 12 suppléants	Voix Pour : 19
Délégués présents : 19 délégués (16 titulaires – 3 suppléants)	Voix Contre : 0
Dont membres votants à voix délibérative : 19 délégués	Abstention : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 23 Avril 2018	

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Godeau, Mr Pillière, Mr Chatelain, Mr Dussaussoy, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mme Triconnet, Mr Bandry, Mr Coppeaux.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Frex, Mr Martinet.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Philippon, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Conversat, Mr Girardin, Mme Boudoux, Mr Delahaye, Mr Bereaux, Mr Lantoine, Mr Paudière.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mr Stanislawski, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Simon, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Picavet, Mr Freudreich, Mr Bouvry, Mme Van Landeghem.

Assistaient également à la séance : Mr Midol de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Mathis

Objet : Mise en place de la commission de contrôle financier

N°20180508

Les membres du Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

- Vu le Code général des collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5711-1 et suivants,
- Considérant qu'il convient de procéder à la mise en place de la commission de contrôle financier définie par les articles R 2222 -1 à R 2222 - 6 du Code Général des collectivités territoriales,

DECIDENT, après en avoir délibéré :

- D'INSTITUER la commission de contrôle financier au sein de l'USESA,
- DE DESIGNER en qualité de membres de la commission de contrôle financier :
 - Les membres constituant le comité de pilotage de la délégation de service public :
 - Mr Chatelain Président
 - Mr Hervé Petel Vice-Président
 - Mr Jacques Gebka Vice-Président
 - Mme Maguy Tétard Vice-Présidente
 - Associés du Vice-Président chargé des finances :
 - Mr Hugues Dazard
- DE CHARGER le Président de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20180503-20180508-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2018

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Marcel CHATELAIN

